

Réseaux sociaux | visuel déplacements professionnels

Facebook/LinkedIn

🚗 Déplacements professionnels : quelles indemnités pour les salariés des TPE (Très petites entreprises) ?

Lorsque vous vous déplacez pour le travail, vous avez droit à plusieurs formes de remboursement :
50 % des frais d'abonnement aux transports publics.
Indemnité kilométrique si vous utilisez votre voiture pour des missions.
Forfait Mobilité Durable : jusqu'à 800 € par an pour des moyens de transport écologiques comme le vélo ou le covoiturage.

➡ Conseil : Demandez à votre employeur comment obtenir le remboursement de vos frais de déplacement pour éviter les mauvaises surprises.

👤 La CFE-CGC informe et soutient les cadres, techniciens et agents de maîtrise des TPE

➡ Votez CFE-CGC pour un avenir professionnel plus juste et équitable ! 🗳️

📅 Du 25 novembre au 9 décembre 2024.

🌐 Plus d'informations :

<https://www.cfecgc.org/actualites?category=%C3%A9lections%20TPE%202024>

La CFE-CGC, Ma Force De Dialogue 💬

#CFECGC #SoutienAuxSalariés #MaForceDeDialogue #TPE2024 #Cadres #Encadrement